

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

SEANCE DU 15 FEVRIER 2017

* * * * *

L'an deux mille dix-sept, le QUINZE du mois de février à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune. Etaient présents : Mme BRECHET, Mme CRUAUD, MM. POMMIER, MM. VEYER (Adjoints), Mmes et MM BIROT, BRUNET, DARRASSE, FARIBAULT, FOURNY, FROGER, JOUBERT, PHILIPPEAU.

Procurations : Mme GUIDEAU (MM. TAGLIONI), MM. LARDEUX (MM. VEYER)
Absents : Mmes et MM. BARBOT, BECKER, VERRON
Secrétaire de séance : Mme BRUNET

Concernant le compte-rendu de la séance précédente :

Remarque de Mme FARIBAULT : Point 10- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Concernant l'APPEL, il convient de réécrire : Une réflexion est en cours concernant un rapprochement avec d'autres **associations** pour la mise en place d'actions plus importantes.

Après correction, le compte rendu de la séance du 25 janvier 2017 est adopté à l'unanimité

* * * * *

1 – AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2017 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose que l'article L 166-261 du code général des collectivités territoriales lui permet, avant le vote du budget primitif, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Entreprise	Objet	Montant TTC
BOURRIGAUULT	Lot 6 – Cloisonnement et isolation Marché de rénovation et extension de la Mairie	30 000,00 €
1FO SYSTEM	Acquisition d'un serveur	2 481,00 €
ELACOM	Acquisition d'un vidéoprojecteur pour salle du conseil municipal	8 709,64 €
PRAGMA	Note d'honoraires (marché d'aménagement de la RD 56 et de la Place de l'Eglise)	28 145,41 €
Cabinet Vincent GUIHAIRE	Travaux topographiques Projet entrée de bourg	2 601,60 €
MANUTAN	Acquisition de couettes et d'alèses	600,00 €
1FO SYSTEM	Acquisition de logiciels	218,00 €
		72 755,65

Afin d'éviter toute interruption dans le déroulement des dépenses d'investissement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder sur l'exercice 2017, dans l'attente du vote du budget, aux mandatements dont le détail figure ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – EXERCICE 2017

Sur proposition des commissions vie associative et vie sociale/enfance-jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions et participations suivantes au titre de l'exercice 2017 :

Associations locales et extérieures (article 6574) :

Organismes de regroupements (article 6554) :

Plaisir de Lire	2 100 €	CLIC (Avrillé)	1 835,15 €
La Rue du Milieu (festival)	3 800 €	RAM de Longuenée	Non fixé
La Rue du Milieu (en salle !)	7 000 €	ADMR	1 074,50 €
Comité des Fêtes	3 000 €	AJIC	1 397,50 €
A.P.E.	500 €	AJIC (salaires)	14 241,50 €
La Malle à Bracadabra	1 100 €	Halte-garderie Beaucouzé Marmousets	4 000 €
Familles Rurales (activités)	800 €	Les Pitchouns Clémentais	200 €
Familles Rurales (cinéma)	500 €	Association des Maires de M et Loire	800 €
USC Basket	3 200 €	FDGDON (départemental)	450 €
USC Badminton	2 000 €	CAUE	150 €
Sté l'Union	250 €	SIEML	40 000 €
USC Cyclo	300 €	SIAAD	500 €
USC Football	2 000 €	Un jour part'agé	0 € mais mise à dispo gracieuse de salle
Les Planches Clémentaises	1 100 €		
Agir là-bas	500 €		
Pêche forêt de Longuenée	150 €		
Mutuelle Entraide et Travail	50 €		
Association des Agriculteurs	500 €		
Eleveurs chevaux de trait	400 €		
GIC du Brionneau	150 €		
Groupe local de protection des cultures	450 €		
Prévention routière	50 €		
Maisons familiales et centres de formation	20 € par élève		
Foyer du collège du Louroux	0 €		
Association des Conciliateurs judiciaires	200 €		
Course cycliste	550 €		
Réseau Latulu	7 601,12 €		

3 – ZONE ARTISANALE DE L'ALOUETTE

Dans le cadre du transfert de compétence en matière économique à Angers Loire Métropole, les zones artisanales des communes membres d'Angers Loire Métropole ont été rétrocédées à Angers Loire Métropole.

C'est ainsi que leur commercialisation est désormais effectuée par l'ALDEV (agence de développement économique d'Angers Loire métropole), en concertation avec les communes concernées.

Dans le cadre d'un projet de développement de ses activités, l'entreprise MARTY souhaite acquérir 1 terrain de 2 352 m² jouxtant le terrain dont elle est propriétaire.

Après négociation, le scénario suivant a été retenu :

L'entreprise MARTY achète 2 040 m² à 15 € le m² et 408 m² à 5 € le m² soit une moyenne de 13,27 € le m².

Le prix de vente des 408 m² à 5 € le m² se justifie par des faits historiques.

Avant de donner son accord, l'ALDEV souhaite que le conseil municipal émette un avis.

Après en avoir délibéré, Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis positif concernant le scénario retenu dans le cadre de la vente d'un terrain de la ZA l'Alouette à l'entreprise MARTY.

3 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

➤ Commission culture - patrimoine

Un projet est en cours de réflexion concernant l'édition d'un livret historique sur la commune.

Il pourrait s'agir d'une plaquette qui serait complétée au fil du temps par des brochures plus développées portant sur des thématiques ciblées.

➤ Commission vie scolaire – jeunesse - seniors

Florence Bréchet, Catherine Cruaud et Josy Froger, chacune en charge du suivi d'une thématique, se sont réunies afin que toutes puissent avoir une vue d'ensemble de la commission.

Concernant le RAM, (relais des assistants maternels), une réflexion est menée pour l'édition d'une nouvelle plaquette.

Par ailleurs, l'animatrice du RAM propose de réfléchir à une nouvelle dénomination qui serait plus parlante aux administrés.

Un lien vers le RAM a été mis en place sur le portail internet de la commune.

Un forum seniors va être organisé en partenariat avec la commune de Longuenée en Anjou.

Le 29 septembre 2017, 3 conférences seront proposées à la salle Longuenée:

- Matin : Bien manger, bien bouger et bien vieillir
- Après-midi : Bien adapter son logement
Prendre soin de sa vue et de son audition

Afin de mettre en place un mode de transport, la commune va envoyer un courrier aux personnes concernées par ce forum.

-Conseil d'école

Le nombre d'enfants prévus pour la rentrée 2017 est de 246.

(aujourd'hui 257 enfants sont scolarisés)

L'école bénéficie de deux emplois civiques dont les tâches portent essentiellement sur une aide à la direction, un inventaire du matériel, une surveillance des enfants dans le cadre de jeux intérieurs...

De nombreux projets sont en cours dont l'acquisition d'un tableau interactif.

-CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique)

Les dotations diminuent avec des ressources humaines constantes.

Les dépenses concernent essentiellement les formations / transports pour les aidants et la masse salariale.

Un projet de fusion entre les 3 CLIC est en cours et nécessite un travail d'harmonisation.

Une réflexion est en cours sur le transport solidaire.

-LES FRANCAS

Les Francas ont en charge l'organisation des TAP, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs.

La convention prenant fin en août prochain, une mise en concurrence va être mise en place.

En parallèle, une enquête de satisfaction va être effectuée auprès des parents.

Le Comité de suivi, composé d'une ATSEM, d'élus, d'un enseignant et d'un représentant des Francas va se réunir pour effectuer un bilan des 3 années passées et sera élaboré à partir des critères du PEDT (programme éducatif territorial).

Le 08 mars prochain, une rencontre se tiendra à la CAF d'Angers pour effectuer une demande de subvention concernant le poste de coordinateur d'Alexis HUAULMÉ.

- Conférence **SOS BENJAMIN** portant sur le thème des jeux dangereux des enfants et du harcèlement.

L'intervention en classe s'est effectuée sous forme de questions aux enfants avec un apport de conseils sur les bonnes pratiques.

-Maison des solidarités : un nouveau référent : Monsieur HAMARD

-Les Marmousets : Un seul enfant de la commune fréquente la structure alors que l'offre pour la commune est de 10.

Compte tenu de cette situation, une définition de l'occasionnel va être revue (autoriser 1 à 2 jours au lieu de quelques heures).

➤ **La Croix des Frux**

L'assemblée générale s'est tenue le 23 janvier dernier avec 23 personnes présentes.

Une pétition a été réalisée fin 2016 à propos de la vitesse de circulation et de la dangerosité induite.

A ce sujet, un article est paru dans la presse début février.

L'association est dans l'attente de réponses à ses demandes formulées dans la pétition.

➤ **Boule de fort**

L'assemblée générale s'est tenue le 28 janvier dernier, avec Monsieur FESNARD comme président.

Une minute de silence s'est tenue en hommage aux deux sociétaires décédés.

4 nouveaux sociétaires ont intégré l'association

262 déplacements ont été réalisés à l'extérieur en 2016

Différents concours seront organisés en 2017.

Un projet de création d'une fédération française de la boule de fort est en cours et pourrait voir le jour au 01/01/2018.

➤ **AGIR LA-BAS**

L'assemblée générale s'est tenue le 06 février dernier (10 personnes)

L'ordre du jour portait sur le rapport moral et le rapport financier 2016 et les projets 2017.

En 2016, de nombreuses activités ont eu lieu afin de récolter des dons.

L'association est désormais reconnue d'intérêt général, ce qui permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt.

5 malles ont été envoyées à ITABA en décembre dernier.

Compte tenu du montant élevé des frais d'acheminement, une réflexion est en cours pour éventuellement travailler avec une association locale qui achèterait le matériel et ce, tout en veillant à la bonne utilisation des fonds versés.

➤ **Divers**

Travaux Mairie : Tout est hors d'eau et hors d'air

Des problèmes ont été rencontrés avec l'entreprise LEVEQUE (opérations d'étanchéité) qui avait stoppé ses interventions pendant 10 jours.

Tout est rentré dans l'ordre.

Le lycée secteur de la commune est désormais **Henri Bergson** à Angers.

Le 18 mars prochain, aura lieu la **cérémonie de citoyenneté** avec une remise des cartes d'électeurs pour les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2016 et le dernier jour de février 2017 et figurant sur la liste électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.